



Sprachen – Schriftkulturen – Identitäten der Antike

Beiträge des XV. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik

Wien, 28. August bis 1. September 2017

Einzelvorträge

Wiener Beiträge zur Alten Geschichte online (WBAGon) 1
(wbagon.univie.ac.at)

Herausgegeben von TYCHE – Verein zur Förderung der Alten Geschichte in Österreich

vertreten durch

Franziska Beutler und Theresia Pantzer

Wien 2019

This article should be cited as:

Takashi Hasegawa, *Identités et statuts sociaux des commerçants connus dans les sanctuaires de Nehalennia*, in: F. Beutler, Th. Pantzer (ed.), *Sprachen – Schriftkulturen – Identitäten der Antike*. Beiträge des XV. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik, Wien 28. August bis 1. September 2017: Einzelvorträge, *Wiener Beiträge zur Alten Geschichte online (WBAGon) 1*, Wien 2019 (DOI: 10.25365/wbagon-2019-1-11)



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).
© authors 2019

INHALTSVERZEICHNIS

Emiliano A r e n a

Una nuova evidenza di sigle “demotiche” e di synkletos dalla Sicilia tardoellenistica: SEG LIX.1102 e la storia di Kale Akte

François B é r a r d

Les carrières des sous-officiers de l’armée romaine : derrière la diversité des parcours l’affirmation d’une forte identité militaire

Francesco C a m i a

At the Crossroads of Different Traditions. Social and Cultural Dynamics in Roman Thrace Through the Epigraphic Practice

Massimo C a s a g r a n d e, Gianfranca S a l i s

I miliari di Capoterra (Cagliari – Sardegna). Notizia preliminare

Patrizia de B e r n a r d o S t e m p e l

Celtic Religion between Epichoric and Roman Epigraphy

Françoise d e s B o s c s

Épigraphie des amphores de la Bétique et épigraphie lapidaire. L’apport d’une approche croisée à l’histoire socio-économique des élites : Le dossier des Stertini

Paul E r n s t

L’usage du latin dans les pratiques épigraphiques des Italiens installés dans la Grèce égéenne aux II^e et I^{er} siècles avant notre ère

Concepción F e r n á n d e z - M a r t í n e z

CLE de las Galias: Estado de la cuestión y avances para la edición de CIL XVIII/3

Rossella G i g l i o, Rossana D e S i m o n e

Epigraphica Lilybetana. Tra Punici, Greci e Romani. Un decennio di ricerche (2006–2016). Note bibliografiche

Hernán G o n z á l e z B o r d a s, Jérôme F r a n c e

A Mention of conciliabula in the Imperial Regulation from Lella Drebbia (AE, 2001, 2083), Dougga, Tunisia

Takashi H a s e g a w a

Identités et statuts sociaux des commerçants connus dans les sanctuaires de Nehalennia

Christine H o ë t - v a n C a u w e n b e r g h e

Fanum Martis (Gaule Belgique) : L’écrit du quotidien dans un vicus Nervien

Sara K a c z k o

Greek Myths, Local Pottery and Vase-Inscriptions: Hellenic Culture and Indigenous Identity in 4th Century Magna Graecia

Urpo K a n t o l a

Römische Namen in griechischen Inschriften: Ein Überblick auf die Filiationen und andere Genitivbestimmungen im Späthellenismus und in der frühen Kaiserzeit

Tuomo N u o r l u o t o

Names and Social Distinction: How were Roman Female patronae Recorded in the Nomenclature of Their Slaves?

Julien M. O g e r e a u, Ulrich H u t t n e r

The Inscriptiones Christianae Graecae Database. Towards a Digital Corpus of Early Christian Inscriptions from Greece and Asia Minor

Taisuke O k a d a

Some Notes on IG P³ 1032 and the Crews of Athenian Triremes in the Fifth Century BCE

Werner P e t e r m a n d l, Astrid S c h m ö l z e r, Wolfgang S p i c k e r m a n n

Zum Start des FWF-Projekts ‚Die keltischen Götternamen in den Inschriften der römischen Provinz Germania Inferior‘. Mercurius Gebrinios: Ein Fallbeispiel

Catherine S a l i o u

Espace urbain et mémoire des empereurs en Orient dans l'Antiquité tardive

Felix H. S c h u l t e

Städtische Politik im kaiserzeitlichen Italien. Epigraphisch überlieferte Beschlüsse der städtischen Dekurionenräte und ihre Aussagen bezüglich der munizipalen Selbstverwaltung

Erkki S i r o n e n

Abteilung der Verse in den spätantiken Epigrammen von Griechenland

Marco T e n t o r i M o n t a l t o

Die Weihgaben des Kroisos für Amphiaraios: Herodot und BÉ 2015, n. 306

Ekkehard W e b e r

Lateinische Epigraphik in Wien

Serena Z o i a

Donne in Transpadana ai tempi della romanizzazione tra conservatorismo e innovazione

TAKASHI HASEGAWA

IDENTITÉS ET STATUTS SOCIAUX DES COMMERÇANTS CONNUS DANS LES SANCTUAIRES DE NEHALENNIA

Introduction

Cet article porte sur les commerçants des provinces limitrophes sous le Haut Empire Romain¹. Tout particulièrement, il a pour objet ceux qui se livraient au commerce maritime ou fluvial en Gaule septentrionale et Germanie romaines ou entre elles et la Bretagne insulaire aux II^e et III^e siècles de notre ère. Il s'agit d'examiner leurs identités et statuts sociaux, en s'appuyant notamment sur un ensemble d'autels votifs dédiés à la déesse *Nehalennia*, qui ont été retrouvés sur les sites des sanctuaires submergés près de Domburg et de Colijnsplaat aux Pays-Bas.

Un demi-siècle environ après la publication des inscriptions découvertes à Domburg², le corpus exhaustif des sources en provenance de Colijnsplaat a été publié en 2001 par P. Stuart et J. E. Bogaers³. Grâce à celui-ci, nous avons accès plus facilement à la totalité des inscriptions gravées sur les autels dédiés à la protectrice des navigateurs. Ces deux ensembles épigraphiques, qui compte 191 inscriptions au total, comprennent une trentaine d'ex-voto consacrés par les commerçants ou transporteurs naviguant sur la mer et/ou sur les fleuves.

Depuis longtemps, même avant la découverte sensationnelle des autels de Colijnsplaat, des auteurs ont effectué, à travers des données épigraphiques et archéologiques, des recherches sur les *negotiatores* et les transporteurs actifs dans la Gaule septentrionale et dans la Germanie Inférieure, ainsi qu'entre le Continent et l'île britannique⁴. Parmi les travaux les plus importants, l'ouvrage collectif intitulé « *Roman shipping and trade : Britain and the Rhine provinces* » est particulièrement remarquable⁵. M. Hassall, par exemple, a examiné les inscriptions, notamment celles de Colijnsplaat, concernant les commerçants pratiquant le commerce entre la vallée du Rhin et la *Britannia*⁶. Toutefois, ses réflexions sont restées préliminaires et n'ont naturellement pas pris en compte les sources épigraphiques ultérieurement découvertes ou publiées. Par ailleurs, des contributions considérables concernant la connaissance de ces hommes de métier ont été apportées par plusieurs travaux archéologiques. On peut noter parmi ceux-ci les autres articles publiés dans l'ouvrage cité plus haut⁷ et, plus récemment, le livre de F. M. Morris⁸. Certes, ces apports archéologiques nous permettent de mieux comprendre les caractères des marchandises circulant entre le Continent et la Bretagne et l'évolution chronologique de leur circulation. Néanmoins, ils ne favorisent guère la mise en lumière des relations entre les commerçants ou entre ceux-ci et d'autres acteurs. Dans cette situation, à travers les ex-voto dédiés à *Nehalennia*, et en prenant également en compte les inscriptions relatives au commerce issues de la région voisine des sanctuaires, tout particulièrement de Cologne, et d'autres régions plus lointaines, il semble possible d'apporter un nouvel éclairage sur la société des milieux commerciaux à l'extrémité nord-ouest de l'Empire. Si l'on ne peut tirer que des informations limitées des courtes formules conventionnelles de dédicace pour *Nehalennia*, leur rapprochement avec les inscriptions du même genre provenant d'autres zones gauloises et germaniques permet de mieux comprendre la diversité des milieux commerciaux.

¹ Je veux témoigner à l'AIEGL de toute ma gratitude pour m'avoir octroyé la Géza Alföldy-bourse.

² Hondius-Crone, 1955.

³ Stuart et Bogaers, 2001.

⁴ Bogaers et Gysseling, 1971 ; Chastagnol, 1981 ; Mócsy, 1984 ; Kakoschke, 2005 ; Le Roux, 2011, Chapitre XXXIX (p. 673-684).

⁵ Du Plat Taylor et Cleere, 1978.

⁶ Hassall, 1978, p. 36-48.

⁷ Greene, 1978 ; Peacock, 1978 ; Wild, 1978.

⁸ Morris, 2010.

Singularités des professionnels

Sur un total de 191 inscriptions découvertes dans les deux sanctuaires, 18 présentent explicitement leurs dédicants comme *negotiator(es)*, *nauta* ou *actor navis*⁹. Toutefois, des caractéristiques épigraphiques et iconographiques nous permettent de reconnaître certains autels sans mention de métier comme des offrandes dédiées par les milieux commerciaux. De fait, sur au moins 15 offrandes manquant les mentions directes des métiers, on retrouve des expressions comme *pro mercibus conservandis*, ainsi que des témoignages iconographiques décrivant une partie de navire ou des scènes de transport fluvial¹⁰. Il n'est guère surprenant que le reste des inscriptions découvertes dans les deux sanctuaires comprennent également un nombre non négligeable de dédicaces offertes par les commerçants ou les transporteurs. Ainsi, nous observons, en premier lieu, les attitudes différentes des hommes de métier concernant la mention directe de leurs métiers.

Ensuite, nous poursuivons l'analyse avec non plus seulement les 33 inscriptions évoquées précédemment, mais aussi 7 autres documents épigraphiques provenant d'autres régions, Cologne et York par exemple, qui ont été réalisés par ou pour les commerçants pratiquant les échanges maritimes ou fluviaux dans le nord-ouest de l'Empire¹¹. Ils consistent en inscriptions votives et funéraires. Dans certaines d'entre elles figurent nettement les nomes de métier. Quant à celles qui manquent les mentions de ces derniers, il semble légitime de considérer, en raison des mentions du sévirat¹² ou du mystérieux titre de *moritex*¹³ dans les textes, les dédicants ou les dédicataires de ces monuments comme les milieux commerciaux. Cet examen plus large met en lumière une autre tendance. Certains noms de métier figurent dans les textes plus fréquemment que les autres. Dans les 25 sources avec mentions directes des métiers, apparaissent cinq *negotiatores Britanniciani*¹⁴, deux *negotiatores cretarii Britanniciani* ou *ex provincia Britannia*¹⁵, quatre *negotiatores allecarii*¹⁶ et quatre *negotiatores salarii*¹⁷. Quel sens donner à cette singularité ? Il peut s'agir sans doute de l'expression d'un sentiment de fierté à l'égard de leur profession. Celle-ci devait refléter un prestige social dont jouissaient les porteurs de ces titres. En revanche, au moins 15 commerçants ont choisi de ne pas mentionner nettement leurs métiers, car ils savaient vraisemblablement que ces derniers ne méritaient pas d'ostentation épigraphique sur les autels, en raison de leurs renoms médiocres vis-à-vis des titres cités plus haut, tels que *negotiator Britannicianus*. De plus, le comportement ostentatoire des certains hommes de métier semble suggérer l'existence de plusieurs associations professionnelles. Comme l'a montré N. Tran dans son ouvrage publié en 2006, le statut de membre de collège permettait aux *collegiati* de bénéficier d'une honorabilité sociale plus ou moins importante¹⁸. Si plusieurs commerçants ont fait inscrire les noms de leurs métiers communs sur les autels, on peut supposer que l'on a affaire à des membres de collèges ou d'associations, voulant exprimer leur statut privilégié. Cette idée est d'autant plus plausible que les adjectifs qualificatifs attachés au nom de *negotiator*, comme *Britannicianus*, *allecarius* et *salaris*, sont très rares dans les

⁹ Voir *infra*. Tab. 1. (*AE*, 2001, 1475 (= Stuart et Bogaers, 2001, B 14) ; 1983, 720 (= *AE*, 1973, 380 ; 1975, 641 ; A 9) ; 1973, 374 (= B 34) ; 1973, 375 (= B 44) ; 2001, 1460 (= A 34) ; 1973, 365 (= A 39) ; *CIL*, XIII, 8793 (= Hondius-Crone, 1955, N° 23) ; *AE*, 1973, 370 (= A 3) ; 1975, 651 (= *AE*, 1982, 724 ; A 6) ; 1983, 721 (= B 10) ; 1983, 722 (= A 11) ; 1973, 362 (= A 1) ; 1973, 364 (= A 26) ; 1973, 378 (= B 1) ; 2001, 1464 (= A 49) ; 2001, 1466 (= A 53) ; 1973, 372 (= A 57) ; 2001, 1489 (= B 38)).

¹⁰ Voir *infra*. Tab. 2.

¹¹ Voir *infra*. Tab. 3

¹² *ILA*, Bordeaux, 19 ; *CIL*, VII, 248 (= *RIB*, I, 678).

¹³ *AE*, 2002, 882 (= *AE*, 2003, 1015 ; *RIB*, III, 3014). En nous référant à Dondin-Payre et Lorient, 2008 et prenant en compte le cas d'un *negotiator Britannicianus* qui était *moritex* (*CIL*, XIII, 8164a), nous pensons que les détenteurs du titre de *moritex* étaient à la fois des hommes de métier se livrant au commerce transmaritime et des représentants d'une ou plusieurs communautés britanniques dans une ou des localités gauloises ou germaniques.

¹⁴ *AE*, 1975, 651 (= *AE*, 1982, 724 ; A 6) ; 1983, 721 (= B 10) ; 1983, 722 (= A 11) et *CIL*, XIII, 8164a (il s'agit probablement de la seule et même personne.) ; XIII, 634 (= *ILA*, Bordeaux, 209) ; *AE*, 1977, 512 (= *AE*, 1983, 643).

¹⁵ *CIL*, XIII, 8793 (= Hondius-Crone, 1955, N° 23) et *AE*, 1973, 370 (= A 3, il s'agit probablement de la seule et même personne.) ; *CIL*, XIII, 7300.

¹⁶ *AE*, 1973, 375 (= B 44) ; 2001, 1460 (= A 34) ; 1973, 365 (= A 39, il s'agit de deux *negotiatores allecarii*).

¹⁷ *AE*, 1973, 362 (= A 1) ; 1973, 364 (= A 26) ; 1973, 378 (= B 1) ; 2001, 1464 (= A 49).

¹⁸ Tran, 2006.

Gaules et les Germanies¹⁹. En outre, sous le Haut Empire, le phénomène collégial ou associatif était bien connu dans la région voisine des sanctuaires de *Nehalennia*, ainsi qu'à Cologne où devaient s'installer les commerçants en question pour mener leurs affaires. À Nimègue, par exemple, les *fabri tignarii* formaient un *collegium* et possédaient sans doute un local dans le centre urbain²⁰. En tant que groupement, les *nautae*, transporteurs fluviaux, ont dédié un autel à une déesse, à côté du camp de soldats auxiliaires à Vechten, près d'Utrecht²¹. Et n'oublions pas l'existence de plusieurs collèges professionnels à *Colonia Agrippinensium*, à savoir les *collegia* des *fabri tignarii*, des cuisiniers et des boulangers²². Dans cette situation, il semble légitime de penser qu'en précisant leur noms de métier, les *negotiatores* concernés étaient fierts de leur participation aux collèges ou associations ainsi que de leur profession elle-même.

Cependant, il est très intéressant de remarquer que dans l'ensemble des inscriptions néerlandaises comme dans les textes provenant d'ailleurs, nous n'avons pu retrouver aucune mention directe concernant les collèges ou les associations des commerçants se livrant aux échanges maritimes ou fluviaux dans la région frontalière de l'Empire. De fait, à la différence de nombre d'hommes pratiquant d'autres métiers en Gaule Belgique et en Germanie Inférieure, dont nous avons évoqué quelques exemples plus haut, ces marchands ne font jamais référence à des institutions collégiales ou associatives : on ne connaît ni les autels dédiés au nom d'associations, ni ceux consacrés à leurs génies, ni ceux offerts par les détenteurs de postes relatifs aux collèges, à savoir *curator*, *patronus* etc. Leur dédicace se caractérise plutôt par sa motivation modeste et proprement religieuse. En effet, nous voyons souvent les mentions de « *pro se et suis* »²³ et, plus concrètement, de « *pro mercibus conservandis* »²⁴ ou « *ob merces bene conservatas* »²⁵. En revanche, nous trouvons très peu d'expression de « *de suo* »²⁶ et jamais celle de « *de sua pecunia* », deux expressions fréquentes dans le contexte évergétique. Certes, cela ne remet pas en cause l'existence de collèges ou d'associations dans le monde du commerce maritime et fluvial en Gaule Belgique et Germanie Inférieure. Toutefois, on peut se demander s'il s'agit d'un simple hasard. Il nous faudrait étudier en particulier la raison pour laquelle les marchands identifiés dans le corpus épigraphique néerlandais et dans les inscriptions découvertes dans d'autres sites, ont choisi de dédier leurs autels votifs pour eux-mêmes et leurs proches ou d'élever leurs monuments funéraires, sans témoigner de leur respect aux associations professionnelles.

Contexte dans lequel ont été consacrées les offrandes

On doit se demander en premier lieu si les commerçants et les transporteurs en question consacraient leurs offrandes en dehors du contexte urbain dans lequel se déroulaient très souvent les activités collégiales. Liés étroitement aux institutions publiques comme les curies locales et à la vie urbaine notamment dans le cadre des fêtes religieuses, les collèges ont une influence particulière dans les villes. Cela a dû motiver des dédicants à souligner, dans le contexte urbain, leurs relations avec les associations en se présentant par exemple comme membres ou dirigeants de collèges. Ils pouvaient dédier leurs autels votifs aux génies de collèges en plus des autres divinités pour honorer les *collegia* ou *corpora*. On pourrait donc dire que si les collèges ou leurs associés n'ont pas fait l'objet de mention dans les

¹⁹ Excepté nos documents, nous ne connaissons, dans des sources épigraphiques gauloises et germaniques, aucun cas de *Britannicianus* ou d'*allectarius* utilisé dans le contexte commercial. Celui de *salarius*, quant à lui, n'est connu que très rarement : *CIL*, XII, 4506 (*propola salarius*) à Narbonne.

²⁰ Nesselhauf et Lieb, 1959, N° 252.

²¹ *CIL*, XIII, 8815.

²² Collège des *fabri tignarii* : *IKöln*, 441 ; *CIL*, XIII, 8344 (= *IKöln*, 442), collège des cuisiniers (*[c]ollegium [f]ocarium*) : *CIL*, XIII, 8183 (= *IKöln*, 40), collège des boulangers (*[collegi]um pis[s]t(ori)corum*) : *CIL*, XIII, 8255 (= *IKöln*, 215). Cf. Eck, 2004, p. 377.

²³ Parmi les inscriptions examinées ici, *AE*, 1973, 375 (= B 44) ; sans doute *AE*, 1977, 512 (= *AE*, 1983, 643) aussi.

²⁴ *AE*, 2001, 1468 (= A 62) ; 1975, 647 (= B 3) ; 1975, 630 (= *AE*, 2001, 1499 ; B 63).

²⁵ *AE*, 1983, 720 (= *AE*, 1973, 380 ; 1975, 641 ; A 9) ; *CIL*, XIII, 8793 (= Hondius-Crone, 1955, N° 23) ; *AE*, 1973, 370 (= A 3) ; 1983, 721 (= B 10) ; 2001, 1462 (= A 42) ; 1975, 646 (= *AE*, 2001, 1488 ; B 37).

²⁶ *AE*, 1997, 1164 (= B 48).

inscriptions consacrées par les commerçants, ce pourrait être parce que les lieux de dédicace n'ont pas de caractère urbain²⁷.

Toutefois, comme certains chercheurs le supposent, le site de Colijnsplaat aurait fait partie du chef-lieu de l'organisation autonome des Frisiavons, *Ganuenta*²⁸. Même si l'on manque d'indices littéraires et archéologiques attestant cette hypothèse, on peut difficilement considérer ce site comme un temple isolé ou un sanctuaire tout à fait étranger au fait urbain. En effet, on a retiré au large de Colijnsplaat des tuiles rondes destinées à l'hypocauste, ce qui nous apprend l'existence d'établissements thermaux ou d'habitations équipées de chauffage²⁹.

Par ailleurs, l'existence d'une agglomération tout près de chaque sanctuaire de la déesse est d'autant plus plausible que les deux sites auraient pu se trouver au point de jonction de la mer et de la voie fluviale Meuse-Escaut. En effet, sous le Haut-Empire, il existait, selon toute vraisemblance, un cours d'eau navigable reliant la Meuse à l'Escaut en Oosterschelde actuel³⁰. Celui-ci aurait permis aux commerçants ou transporteurs se dirigeant des vallées du Rhin ou de la Meuse vers les régions riveraines de la Manche ou en sens contraire de prendre, jusqu'aux bouches de l'Escaut, un itinéraire sûr et d'éviter le cabotage dangereux sur la côte néerlandaise entre l'embouchure du Rhin et celle de l'Escaut³¹. Ainsi le sanctuaire de Colijnsplaat était-il situé tout près du point où ce canal naturel débouche dans la mer du Nord, tandis que celui de Domburg se trouvait juste à côté de l'embouchure du canal. La situation géographique des deux sites, tout particulièrement celui de Colijnsplaat, à l'intérieur de l'estuaire de l'Escaut, mieux protégé donc de tempêtes, en a probablement fait des étapes essentielles du Continent sur le trajet entre les régions riveraines de la Manche ou la façade atlantique et les bassins du Rhin, de la Meuse ou de l'Escaut. Il est également possible que les commerçants y aient transbordé leurs marchandises entre des bateaux fluviaux et des navires maritimes³², ce qui nécessitait sans aucun doute la main-d'œuvre comme les dockers. Il n'est pas surprenant qu'à proximité des sanctuaires de *Nehalennia*, se soient développés des agglomérations portuaires dans lesquelles les *negotiatores* ou les transporteurs attendaient les vents propices et chargeaient et déchargeaient des cargaisons³³. Tout cela nous invite à croire que les deux sites, tout particulièrement celui de Colijnsplaat, étaient au moins associés à des bourgs.

Même si l'on considère ces « agglomérations » comme des sanctuaires indépendants à caractère urbain, on connaît néanmoins plusieurs exemples attestant de dédicaces collectives par les professionnels ou d'actes religieux par des individus en faveur de groupements d'hommes de métier, dans les contextes non urbains en provinces germaniques. À Vechten, à proximité de la ville actuelle d'Utrecht (*Traiectum*), comme nous l'avons déjà évoqué, un autel a par exemple été consacré à la déesse *Viradecdis* par des nautes. Il est douteux que ce lieu de dédicace à proximité d'un *castellum* ait eu un caractère de centre urbain³⁴. De plus, si ces *navtae* voulaient élever le monument votif dans un espace urbain, ils auraient pu satisfaire leur souhait à Voorburg (*Forum Hadriani*), chef-lieu du municipes des

²⁷ N. Tran et M. Dondin-Payre ont eu la gentillesse de noter, par courriel ou courrier, cette interprétation. Je veux témoigner de notre reconnaissance à eux.

²⁸ Bogaers et Gysseling, 1971, p. 89 ; Konen, 2000, p. 44, n. 143. Voir aussi Stuart et Bogaers, 2001, p. 43sq. Pour la vue opposée, voir Raepsaet et Raepsaet-Charlier, 2013, p. 210.

²⁹ Stuart et Bogaers, 2001, p. 14. En outre, sur le site de Colijnsplaat, ont été découvertes des grandes pierres à bâtir, des tuiles et des fragments de mur.

³⁰ Konen, 2000, p. 42-46 ; Beenhakker, 2008, p. 49sq. ; Raepsaet et Raepsaet-Charlier, 2013, p. 212, fig. 1 et p. 213. Cependant, le débat sur la position de cette branche de l'Escaut reste toujours ouvert.

³¹ En ce qui concerne le péril de la navigation sur la côte de la mer du Nord, Tacite l'évoque dans sa narration du creusement du canal, *fossa Corbulonis*, sous la direction de Corbulon, reliant le Rhin à la Meuse. Tacite, *Annales*, XI, 20,2 « *ut tamen miles otium exueret, inter Mosam Rhenumque trium et viginti milium spatium fossam perduxit, qua incerta Oceani vitarentur.* »

³² Cf. Van de Noort, 2011, p. 168.

³³ Voir aussi Bogaers et Gysseling, 1971, p. 89. Quant au sanctuaire de Domburg, certes le site donnait vraisemblablement sur la mer du Nord et devait dès lors s'exposer plus directement à des coups de mer que celui de Colijnsplaat. Cependant, d'après Lebecq, 1995, deux pôles d'occupation proto-médiévaux ont été créés successivement à la fin du VI^e siècle et au IX^e siècle à proximité du site antique, toujours tout près du bord de la mer. Malgré la discontinuité entre le site romain et ceux de Moyen Âge, cela peut montrer clairement l'avantage géographique de Domburg comme *emporium*.

³⁴ Certes, il existait deux quartiers civils respectivement situé à l'est et à l'ouest du *castellum*. Cf. Hessing et al., 1999, p. 23 Tab. 10 et p. 35-47. Cependant, il semble qu'ils n'étaient qu'un *vicus*.

Cananéfates, ou à Nimègue (*Ulpia Noviomagus*), *caput* du *municipium* des Bataves³⁵. Par ailleurs, en Germanie Supérieure, un Gaius (sic) Iulius Urbicus a consacré un autel à la santé de l'empereur et au génie des nautas dans un sanctuaire sur le Neckar près de l'actuelle Marbach³⁶. Comme l'exemple précédent, le lieu où a été effectuée la dédicace peut difficilement être considéré comme une ville ou un centre urbain³⁷. Ainsi est-il plausible que dans les provinces germaniques, les associations d'hommes de métier pouvaient être dédicants ou dédicataires effectifs – au nom de leur génie – d'offrandes, en dehors du cadre urbain dans lequel pouvaient théoriquement se dérouler les activités concernant les collèges ou les groupements similaires. Cela nous incite à considérer que même si les sanctuaires de *Nehalennia* près de Colijnsplaat et de Domburg étaient étrangers au fait urbain, ils n'étaient pas a priori étrangers aux gestes religieux concernant les associations.

De plus, à l'égard des corrélations entre le contexte urbain et le phénomène collégial, la répartition des données épigraphiques relatives aux collèges de Cologne, chef-lieu de la colonie romaine et capitale de la Germanie Inférieure, est remarquable. En effet, comme nous l'avons indiqué plus haut, dans cette ville, aucune attestation des associations des commerçants ou des transporteurs n'est connue jusqu'à présent. Toutefois, ce centre administratif et économique présentait sans aucun doute le contexte citadin dans lequel les collèges jouaient un rôle important. Il est à noter que plusieurs collèges ou groupes d'hommes d'autres métiers ou des dévots sont identifiés dans cette ville par des sources épigraphiques datées du II^e ou du III^e siècle³⁸. Il faut souligner que cela ne témoigne en aucune manière de l'absence du phénomène collégial chez les *negotiatores* ou les *nautae* installés à Cologne. Cependant, cette situation dans la capitale de la Germanie Inférieure est d'autant plus spécifique que l'on dispose de diverses inscriptions démontrant l'existence des collèges des *negotiatores* issues du *caput* de la Germanie Supérieure, Mayence, et de ses alentours³⁹.

Par ailleurs, pour expliquer l'invisibilité du phénomène associatif, on pourrait insister sur le fait que la zone des sanctuaires ait été peu romanisée. En effet, les éditeurs du corpus de Colijnsplaat ont admis l'idée de la romanisation modeste de cette région⁴⁰. Toutefois, comme M.-Th. Raepsaet-Charlier l'a indiqué, le fait qu'au moins trois cités, celles des Tongres, des Bataves et des Cannanéfates, ont accédé au rang de *municipe* sous le règne de Hadrien ou d'Antonin, peut venir à l'appui de la romanisation profonde du district⁴¹. Cela rend donc l'explication en question peu acceptable.

Conclusion

Pour terminer, il faut de nouveau nous poser la question : pour quelle raison les commerçants ont-ils choisi de ne pas mentionner leurs collègues ou associations dans leurs dédicaces, tout en soulignant leur identité comme *negotiator* et comme membre de ceux-ci ? Comme N. Tran le confirme, dans le monde occidental de l'Empire, les *collegia* s'organisaient selon l'échelle hiérarchique, à l'instar des institutions civiques, et permettaient aux *collegiati* de réaliser l'ascension sociale dans cette hiérarchie collégiale ainsi que dans la société locale⁴². Ainsi, ceux qui se considéraient ou voulaient être considérés comme notables, montraient de façon ostentatoire leurs titres collégiaux dans des textes épigraphiques.

³⁵ Depuis *Fectio*, Voorburg était accessible par le Rhin et le canal de Corbulon, et Nimègue par le Rhin et le Waal.

³⁶ *CIL*, XIII, 6450.

³⁷ Il existait un fort d'une troupe auxiliaire à Benningen, sur l'autre rive du Neckar en face de Marbach, sans doute accompagné d'un *vicus*. Toutefois, ce dernier devait être loin d'un centre urbain.

³⁸ *AE*, 1981, 670 (= *IKöln*², 44) (*[Genio collegii fabrum(?)]*); *IKöln*², 441 (*(centuria) V coll(egi) fa[brum]*); *CIL*, XIII, 8344 (= *IKöln*², 442) (*ex col(legio) fa(brum) ti(gnariorum) cen(turia) III*); *CIL*, XIII, 8183 (= *IKöln*², 40) (*[g]enio [c]ollegi [f]ocariorum [consiste]ntium [c(olonia) C(laudia) A(ra) A(grippinensium?)]*); *CIL*, XIII, 8184 (= *IKöln*², 41) (*Genio hastiferum*); *CIL*, XIII, 8255 (= *IKöln*², 215) (*[collegi]o pisstricorum [consist]entium c(oloniae) C(laudiae) A(rae) A(grippinensium)*). Cf. Eck, 2004, p. 377.

³⁹ Mayence : *CIL*, XIII, 6744 (*negotiatores pannarii*); 6797 (*cives Romani manticularii negotiatores*), Finthen (près de Mayence) : 7222 (*cives Romani manticularii negotiatores Mogontiacensium*), Wiesbaden : 7587 (*negotiatores civitatis Mattiacorum*).

⁴⁰ Stuart et Bogaers, 2001, p. 44.

⁴¹ Raepsaet-Charlier, 2003, p. 301.

⁴² Tran, 2006.

Ils faisaient aussi, en toute occasion, des dons à leurs collègues et leur offraient souvent, dans ce contexte, des monuments dédiés aux génies collégiaux ou à des divinités.

Dans ce cas de figure, si les commerçants n'accordaient de l'intérêt ni à l'ostentation de leurs statuts élevés dans les entités professionnelles ni aux dons en faveur de celles-ci, c'est vraisemblablement parce que la différenciation économique et sociale des adhérents ne se développait pas suffisamment même aux II^e et III^e siècles pour créer des notables collégiaux. Certes, sur un total de 161 documents épigraphiques retrouvées sur le site de Colijnsplaat, près de 100, inscrits sur la principale face entière de chaque autel, ne sont pas accompagnés de sculpture(s) de divinité(s) et ces offrandes auraient pu être élevées moins onéreusement que celles qui sont sculptées. Cette différence pourrait être un révélateur de décalage économique dans les milieux commerciaux. Néanmoins, cela est peu plausible, car nous connaissons deux autels non sculptés offerts à *Nehalennia* par un décurion du municipes des Bataves, Q. Phoebius Hilarus, qui ne manquait certainement pas de ressources⁴³. Ainsi, s'agit-il, sans doute, plutôt d'affaire de goût qu'une raison économique.

Il est donc possible que les hommes de métier pratiquant le commerce maritime ou fluvial dans cette zone limitrophe n'aient pas encore trouvé nécessaire la mise en relief de leur succès social par le biais des collègues ou par celui de leurs apports à ces derniers. Cette hypothèse n'est qu'une des explications possibles du phénomène spécifique relevé dans cet examen et doit continuer à être explorée.

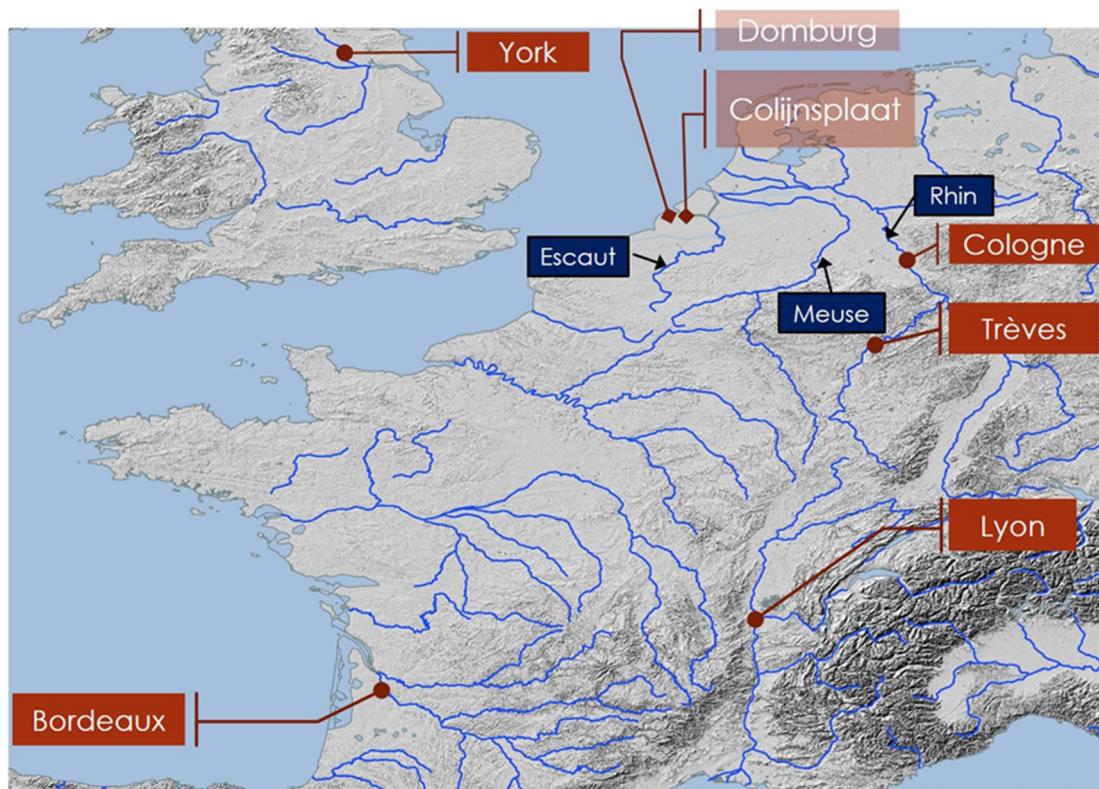
Bibliographie

- BEENHAKKER, A., 2008, « Zompig moerasland », *Zeeuws Tijdschrift* 58, 3/4, p. 45-51.
- BOGAERS, J. E. et GYSSELING, M., 1971, « Nehalennia, Gimio en Ganuenta », *OMRO*, 52, p. 86-92 .
- CHASTAGNOL, A., 1981, « Une firme de commerce maritime entre l'île de Bretagne et le continent gaulois à l'époque des Sévères », *ZPE*, 43, p. 63-66.
- DONDIN-PAYRE, M. et LORIOT, X., 2008, « Tiberinius Celerianus à Londres : Bellovaque et moritix », *L'Antiquité Classique*, 77, p. 127-169.
- DU PLAT TAYLOR, J. et CLEERE, H. (éd.), 1978, *Roman shipping and trade: Britain and the Rhine provinces (CBA Research Report No.24)*, Londres.
- ECK, W., 2004, *Köln in römischer Zeit. Geschichte einer Stadt im Rahmen des Imperium Romanum (Geschichte der Stadt Köln, Bd. 1)*, Cologne.
- GREENE, K., 1978, « Roman trade between Britain and the Rhine provinces: the evidence of pottery to c AD 250 », dans J. du Plat Taylor et H. Cleere (éd.), *Roman shipping and trade: Britain and the Rhine provinces (CBA Research Report No.24)*, Londres, p. 52-58.
- HASSALL, M., 1978, « Britain and the Rhine provinces: epigraphic evidence for Roman trade », dans J. du Plat Taylor et H. Cleere (éd.), *Roman shipping and trade: Britain and the Rhine provinces (CBA Research Report No.24)*, Londres, p. 36-48.
- HESSING, W., POLAK, R., VOS, W. et WYNIA, S., 1999(2^e édition) *Romeinen langs de snelweg. Bouwstenen voor Vechtens verleden*, Abcoude.
- HONDIUS-CRONE, A., 1955, *The Temple of Nehalennia at Domburg*, Amsterdam.
- KAKOSCHKE, A., 2005, « Agrippinenser an der Nordsee. Zur Inschrift AE 1997, 1161 aus Colijnsplaat (NL) », dans W. Spickermann, K. Matijević et Steenken, H.H.H. (éd.), *Rom, Germanien und das Reich. Festschrift zu Ehren von Rainer Wiegels anlässlich seines 65. Geburtstages*, Sankt Katharinen, p. 256-270.
- KONEN, H. C., 2000, *Classis Germanica. Die römische Rheinflotte im 1. – 3. Jahrhundert n. Chr.*, St. Katharinen.
- LEBECQ, S., 1995, « L'emporium proto-médiéval de Walcheren-Domburg: une mise en perspective », dans J.-M. Duvosquel et E. Thoen (éd.), *Peasants and townsmen in Medieval Europe : studia in honorem Adriaan Verhulst*, Gand, p. 73-89.
- LE ROUX, P., 2011, *La toge et les armes. Rome entre Méditerranée et Océan*, Renne.
- MÓCSY, A., 1984, « Bemerkungen zu den negotiatores von Colijnsplaat », *MBAH*, 3, p. 43-58.
- MORRIS, F. M., 2010, *North Sea and Channel Connectivity during the Late Iron Age and Roman Period (175/150 BC – AD 409) (BAR IS. 2157)*, Oxford.

⁴³ AE, 1975, 646 (=AE, 2001, 1488 ; B 37) ; 1975, 630 (=AE, 2001, 1499 ; B 63).

- NESSSELHAUF, H. et LIEB, H., 1959, « Dritter Nachtrag zu CIL XIII: Inschriften aus den germanischen Provinzen und dem Treverergebiet », *BRGK*, 40, p. 120-228.
- PEACOCK, D. P. S., 1978, « The Rhine and the problem of Gaulish wine in Roman Britain », dans J. du Plat Taylor et H. Cleere (éd.), *Roman shipping and trade: Britain and the Rhine provinces (CBA Research Report No.24)*, Londres, p. 49-51.
- RAEPSAET, G. et RAEPSAET-CHARLIER, M.-TH., 2013, « La Zélande à l'époque romaine et la question des Frisiavons », *Revue du Nord*, 95, p. 209-242.
- RAEPSAET-CHARLIER, M.-TH., 2003, « Nouveaux cultores de Nehalennia », *L'Antiquité Classique*, 72, p. 291-302.
- STUART, P. et BOGAERS, J. E., 2001, *Nehalennia. Römische Steindenkmäler aus der Oosterschelde bei Colijnsplaat* : I. Textband ; II. Tafelband, Leyde.
- TRAN, N., 2006, *Les membres des associations romaines. Le rang social des collegiati en Italie et en Gaules sous le Haut-Empire*, Rome.
- VAN DE NOORT, 2011, *North Sea Archaeologies. A Maritime Biography, 10,000 BC – AD 1500*, Oxford.
- WILD, J. P., 1978, « Cross-Channel trade and the textile industry », dans J. du Plat Taylor et H. Cleere (éd.), *Roman shipping and trade: Britain and the Rhine provinces (CBA Research Report No.24)*, Londres, p. 79-81.

Takashi HASEGAWA
 Université Keio (Tokyo)
 takahase@keio.jp



Carte : Gaule septentrionale, Germanie romaine et île britannique

Tab. 1. Commerçants et transporteurs connus aux deux sanctuaires (avec mention de <i>negotiator</i> , <i>nauta</i> ou <i>actor navis</i>)													
Réf. Epigraphique	Lieu de découverte	Datation	Type	Métier commercial	Autre(s) métier(s) ou fonction(s)	Nom(s) de commerçant	Filiation	Statut social	Onomastique (nomen / cognomen)	Origine	Dédicant(s)	Dédicataire(s)	Note
AE, 2001, 1475 (B 14)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Negotiator		Septimianus (?)	fil. de Casall[...]us (?)				Septimianus (?)	Dea Nehalennia	
AE, 1983, 720 (=AE, 1973, 380 +AE, 1975, 841) (A 9)	Colijnsplaat	150-250	Dédicace religieuse	Negotiator Car[tienu] et Geserecan[us]		[.] Valerius Mar[...]		CR (tria nomina)	Latin? / latin?	Bretagne insulaire?	[.] Valerius Mar[...]	Dea Nehalennia	Mention d'« <i>job mercis bene c[on]servatas</i> ».
AE, 1973, 374 (B 34)	Colijnsplaat			[Negotiator] Gallican[us]		[.....]M[...]					[.....]M[...]	Dea Nehalennia	
AE, 1973, 375 (B 44)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Negotiator allecanus		C. Catullinius Secco		CR (tria nomina) / citoyen trévir	Celtique / celtique	Trévir	C. Catullinius Secco	Maison impériale Dea Nehalennia	
AE, 2001, 1460 (A 34)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Nego[biat(or) all]ecan[us]		[.] A[.]lus G[.]latus		CR ? (tria nomina ?)			[.] A[.]lus G[.]latus	Dea Nehalennia	
AE, 1973, 365 (A 39)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Negotiatores allecani		L. Secundus Similis / T. Carinius Gratus		CR (tria nomina)			L. Secundus Similis / T. Carinius Gratus	Nehalennia	Effacement, sans doute, des noms de consuls
CIL, XII, 8793 (H. n° 23)	Domburg		Dédicace religieuse	Negotiator cretarius Britannicianus		M. Secundus ou -inius? Silvanus		CR (tria nomina)		Cologne?	M. Secundus ou -inius? Silvanus	Dea Nehalennia	Mention d'« <i>job mar[is] recte conser]vatas</i> ».
AE, 1973, 370 (A 3)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Negotiator cretarius Britannicianus		M. Secundus ou -inius? Silvanus		CR (tria nomina)		Cologne?	M. Secundus ou -inius? Silvanus	Dea Nehalennia	Le texte est exactement pareil à celui de CIL, XII 8793.
AE, 1975, 651; AE, 1982, 724 (A 6)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Negotiator Britannicianus		Placidus	Fils de Viducus	Citoyen des Vélocasses (Rouen)		Vélocasse	Placidus	Dea Nehalennia	
AE, 1983, 721 (B 10)	Colijnsplaat	150-250	Dédicace religieuse	Negotiator Britannicianus		Publius Arsenius Marius		CR / affranchi de Publius Arsenius VI[...]hus (?)		Germanique (VI[...]hus)	Publius Arsenius Marius	Dea Nehalennia	Mention d'« <i>ob mercis bene conservatas</i> ».
AE, 1983, 722 (A 11)	Colijnsplaat	150-250	Dédicace religieuse	Negotiator salarius Britannicianus		C. Aurelius Venus		CR (tria nomina)		Cologne ?	C. Aurelius Venus	Dea Nehalennia	AE, « C'est le second négociant en sel ou en salaisons originaire de Cologne (voir AE, 1973, 364) ; un troisième est un Trévir qui commerce à Cologne (AE, 1973, 362). » Cependant on connaît aussi un autre negotiator salarius, Q. Cornelius Superstis.
AE, 1973, 362 (A 1)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Negotiator salarius coloniae Claudiae Arae Agrippinensium		M. Exingius Agricola		CR (tria nomina) / citoyen trévir	Celtique / latin	Trévir	M. Exingius Agricola	Dea Nehalennia	Le dédicant est négociant en poissons salés de Cologne.
AE, 1973, 364 (A 26)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Negotiator salarius		C. Iulius Florentinus		CR (tria nomina)	Latin / latin	Cologne	C. Iulius Florentinus	Dea Nehalennia	
AE, 1973, 378 (B 1)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Negotiator salarius		Q. Cornelius Superstis		CR (tria nomina)			Q. Cornelius Superstis	Dea Nehalennia	
AE, 2001, 1464 (A 49)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Negotiator salarius		C. Iulius Ianuarius		CR (tria nomina)		Cologne	C. Iulius Ianuarius	Dea Nehalennia	AE, « C'est le second négociant en sel ou en salaisons originaire de Cologne (voir AE, 1973, 364) ; un troisième est un Trévir qui commerce à Cologne (AE, 1973, 362). » Cependant on connaît aussi un autre negotiator salarius, Q. Cornelius Superstis.
AE, 2001, 1466 (A 53)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Neg[...]		Sextius M[...]					Sextius M[...]	Dea Nehalennia	AE, « La spécialité de ce négociant et son surnom ne sont plus lisibles. »
AE, 1973, 372 (A 57)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	Nauta		Vegisonius Martinus		Citoyen des Séquanes	Celtique /	Séquan	Vegisonius Martinus	Dea Nehalennia	Le pied gauche de la déesse se met sur la proue de navire.
AE, 2001, 1489 (B 38)	Colijnsplaat	150-250	Dédicace religieuse	Actor navis Flori Severi		Bosiconius Quartus				Germanique (Bosiconius)	Bosiconius Quartus	Dea Nehalennia	Actor navis n'est pas attesté ailleurs. Selon P. Stuart et J.E. Bogaers, il est vraisemblablement un capitaine de navire.

Tab. 2. Commerçants ou transporteurs connus aux deux sanctuaires (sans mention de negotiator ou de nauta)

Réf. Epigraphique	Lieu de découverte	Datation	Type	Métier commercial	Autre(s) métier(s) ou fonction(s)	Nom(s) de commerçant	Filiation	Statut social	Onomastique (nomen / cognomen)	Origine	Dédicant(s)	Dédicataire(s)	Note
AE, 1975, 650 ; 2001, 1448 (A 8)	Colijnsplaat	150-212	Dédicace religieuse	(Negotiator en vin?)		Commodus	Fils d'Ufenis	Pérégrin (nom unique)	Latin / assonance celtique ou germanique	Germanique ? (nome du père, Ufenis)	Commodus	Dea Nehalennia	L'autel est orné du relief représentant un bateau chargé de tonneaux et les vignes.
AE, 1980, 658 (A 41)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	(Negotiator en vin?)	Sévir augustal de la cité des Rauraques	[--] Marcellus				Rauraque ?	[--] Marcellus	Dea Nehalennia	L'autel est orné du relief représentant un bateau chargé de tonneaux.
AE, 2001, 1462 (A 42)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	(Negotiator)		[--]					[--]	Dea Nehalennia	Mention d' "[ob mercēs r[ō]c[ite] cons[...]
AE, 1997, 1162 (A 54)	Colijnsplaat	188	Dédicace religieuse	(Negotiator) ou (Nauta)	Sévir augustal de la colonie de Cologne	M. Ottinius Frequens		CR (tria nomina) / affranchi ? (sévir augustal)	Germanique / latin	Germanique (Ottinius) ou Cologne ?	M. Ottinius Frequens	Dea Nehalennia	La déesse met son pied gauche sur la proue de navire et tient à la main droite le gouvernail qui se met à terre.
AE, 1973, 371 (A 56)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	(Negotiator) ou (Nauta)		C. Sabinius Saturninus		CR (tria nomina)			C. Sabinius Saturninus	Dea Nehalennia	La déesse met son pied gauche sur la proue de navire. L.(bens) est une abréviation rare de la formule de sacrifice ordinaire.
AE, 2001, 1468 (A 62)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	(Negotiator)		[--]bonius [--]					[--]bonius [--]	Dea Nehalennia	Mention de "pro mercib[us]...jctor bene c[ons]ervand[is]".
AE, 1975, 655 ; 2001, 1469 (B 2)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	(Negotiator) ou (Nauta)		Merca[tor]ius Amabilis				Germanique ? (répartition géographique du gentilice Mercatorius)	Merca[tor]ius Amabilis	Dea Nehalennia	Mention de "pro navibus".
AE, 2001, 1470 (B 4)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	(Negotiator) ou (Nauta)		Mercatorius Amabilis				Germanique ? (répartition géographique du gentilice)	Mercatorius Amabilis	Dea Nehalennia	Le même dédicant que celui de B 2.
AE, 1975, 647 (B 3)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	(Negotiator)		C. Crescentius Florus		CR (tria nomina)	Latin /	Vallée du Rhin ? (répartition géographique du gentilice)	C. Crescentius Florus	Dea Nehalennia	Mention de "pro mercibus conservandis -- ex imperio eius L M".
AE, 1975, 646 ; 2001, 1488 (B 37)	Colijnsplaat	227	Dédicace religieuse	(Negotiator)	Décurn du munice des Bataves	Q. Phoebius Hilarus		CR (tria nomina)	Grec ? / latin	Batave	Q. Phoebius Hilarus	Dea Nehalennia	Mention d' "ob merce[s] suas bene cons[er]vatas".
AE, 1975, 630 ; 2001, 1499 (B 63)	Colijnsplaat		Dédicace religieuse	(Negotiator)	Décurn du munice des Bataves	Q. Phoebius Hilarus		CR (tria nomina)	Grec ? / latin	Batave	Q. Phoebius Hilarus	Dea Nehalennia	Mention de "p[ro] mercibu[s] be[ne] c[on]servand[is]".
CIL, XIII, 8781 (H. n° 1)	Domburg		Dédicace religieuse	(Negotiator) ou (Nauta)		M. Assonius Aelius		CR (tria nomina)	Celtique / latin		M. Assonius Aelius	Dea Nehalennia	La statue de la déesse accompagnée de l'inscription met son pied gauche sur la proue et à côté du pied droit il y a un rame-gouvernail. L'inscription finit par l'abréviation mystérieuse "Q. B".
CIL, XIII, 8788 (H. n° 2)	Domburg		Dédicace religieuse	(Negotiator) ou (Nauta)		[lanu]arius [Ambac]thius			Latin /	Germanique ?	[lanu]arius [Ambac]thius	Dea Nehalennia	La statue de la déesse accompagnée de l'inscription met son pied gauche sur la proue. "pro se et suis"
CIL, XIII, 8801 (H. n° 3)	Domburg		Dédicace religieuse	(Negotiator) ou (Nauta)		[--]jaem[---]n[---]jime[---]?					[--]jaem[---]n[---]jime[---]?	Dea Nehalennia	La statue de la déesse accompagnée de l'inscription met son pied gauche sur la proue.
CIL, XIII, 8790 (H. n° 4)	Domburg		Dédicace religieuse	(Negotiores) ou (Nautae)		L. Iustus Satto / L. Secundinius Moderatus (frères)		CR (tria nomina)	Latin / indigène ; latin traduction / latin	Germanique ? (répartition géographique du gentilice Secundinius)	L. Iustus Satto / L. Secundinius Moderatus	Nehalennia	La statue de la déesse accompagnée de l'inscription met sans doute son pied gauche sur la proue.

Tab. 3. Commerçants connus ailleurs (avec ou sans mention de negotiator)

Réf. Epigraphique	Lieu de découverte	Datation	Type	Métier commercial	Autre(s) métier(s) ou fonction(s)	Nom(s) de commerçant	Filiation	Statut social	Onomastique (nomen / cognomen)	Origine	Dédicant(s)	Dédicataire(s)	Note
CIL, XIII, 7300	Kastel		Funéraire		[Negot]iator [cret]arius ex [pro]vincia Bri[tann]ia	[--] Fufidius					[L]ib[er]ti ?	[--] Fufidius	Le cognomen Fufidius est attesté au moins par une épithape découverte à Romanie (AE, 1994, 252); par une inscription provenant de Teano (AE, 1908, 218), et par des graffiti pompeiens (AE, 1951, 166).
CIL, XIII, 8164a	Cologne		Dédicace religieuse	Negotiator Britannicianus	Mortex	C. Aurelius Verus (Claudia tribu)		CR (tria nomina)		Cologne ?	C. Aurelius Verus	Apollo	Le terrain a été donné par le décret des décurns : L D D D.
CIL, XIII, 634 ; ILA, Bordeaux, 209	Bordeaux	Fin Ile s.	Funéraire	Negotiator Britannicianus		L. Solimarius Secundinus		CR (tria nomina) / citoyen trévir		Trévir	Héritier(s) (anonyme)	L. Solimarius Secundinus	
ILA, Bordeaux, 19 (=ILTG, 141)	Bordeaux	237	Dédicace religieuse	*	Sévir augustal des colonies d'York et de Lincoln	M. Aurelius Lunaris		CR (tria nomina) / affranchi ? (sévir augustal)		Province de Bretagne Inférieure ?	M. Aurelius Lunaris	Dea Tutela Boudiga	"Malgré l'absence de la désignation de negotiator ou de nauta, il semble que le dédicant est négociant faisant du commerce entre l'île britannique et le continent.
AE, 2002, 882 ; AE, 2003, 1015 ; RIB, III, 3014	Southwark, près de Londres	161-169 ou 177-180	Dédicace religieuse	*	Mortex (Londiniensium primus ?)	Tiberinius Celerianus		Citoyen des Bellovaques		Bellovaque	Numina Augustorum / Deus Mars Camulus	Tiberinius Celerianus	"Malgré l'absence de la désignation de negotiator ou de nauta, il semble que le dédicant est négociant faisant du commerce entre l'île britannique et le continent.
CIL, VII, 248 (ILS, 7062) ; RIB, I, 678	Près de York		Funéraire	*	Sévir de la colonie d'York / quinquennalis ou mortex	M. Verecundius Diogenes		CR (tria nomina) / affranchi ? (sévir) / citoyen des Bituriges de la tribu des Cubi		Biturige de la tribu des Cubi	M. Verecundius Diogenes	Lui-même	"Malgré l'absence de la désignation de negotiator ou de nauta, il semble que le dédicant est négociant faisant du commerce entre l'île britannique et le continent.
AE, 1977, 512 ; AE, 1983, 643	York, Clementhorpe	221	Dédicace religieuse	[Negotiator (Britannicianus)]		L. Viducius Placidus	Fils de Viducus ?	CR (tria nomina)		Vélocasse	L. Viducius Placidus	Neptune ? / Génie du lieu / Volontés divines des deux empereurs	Selon la lecture d'AE 1983, 643. [Neptuno ?] et Genio loci / et [numinib[us] Augg[ustorum] duorum] L[ucius] Viducius / [Viduci] [ilius] Plac[idi]us domo / civitate Vellocas[s]ium / [pro]vinci[ae] Lugdunens[is] negotiator / [Britann]icianus a[]l[ic]um et ianum / [pro] se et suis de[]f[icit] Grato et / [Seleuco] co[n]s[ul]ib[us].